



HAL
open science

Travaux des doctorants du CRISCO 2011-2012

Charlotte Bailleul

► **To cite this version:**

Charlotte Bailleul. Travaux des doctorants du CRISCO 2011-2012. Cahiers du CRISCO (Univ. Caen), 35, pp.3-32, 2013. hal-01811282

HAL Id: hal-01811282

<https://hal.science/hal-01811282v1>

Submitted on 8 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

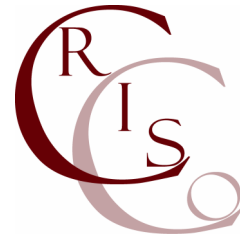
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Cahier du CRISCO
n°35

Mars 2013

ISSN 2116-6242



Centre de
Recherches
Inter-langues
sur la Signification
en COntexte
E. A. 4255

Coordonné par
Charlotte Bailleul

TRAVAUX DES DOCTORANTS DU CRISCO

2011-2012

CRISCO

Université de Caen (Bât.N3, sous-sol, Porte SA S13), 14032 CAEN CEDEX
Tél. : 02 31 56 56 27 — Fax : 02 31 56 54 27 — Site web : www.crisco.unicaen.fr
Courriel direction : nicole.lequerler@unicaen.fr
Courriel secrétariat : liliane.docquiert@unicaen.fr

Le *Centre de Recherches Interlangues sur la Signification en Contexte* (CRISCO) contribue au débat linguistique à l'aide de trois outils éditoriaux :

I

Syntaxe & Sémantique

Revue de linguistique créée en 2000 aux Presses Universitaires de Caen

Responsables de la revue : J. FRANÇOIS & N. LE QUERLER

Comité de rédaction : Y. CAZAL, E. DELENTE, E. GILBERT, C. GUIMIER, I. HAIK, M. KRAUSE, P. LARRIVEE, D. LEGALLOIS, V. LENEPVEU, N. LE QUERLER, F. NEVEU, R. RENAULT.

Comité scientifique : P. BLUMENTHAL (Cologne), A. BORILLO (Toulouse-le-Mirail, Toulouse II), M. CHAROLLES (Sorbonne Nouvelle, Paris III), B. COMBETTES (Nancy II), J.P. DESCLES (Paris-Sorbonne, Paris IV), D. GEERAERTS (Louvain), B.N. GRUNIG (Paris VIII, Vincennes – Saint-Denis), P. HIRSCHBUHLER (Ottawa), G. KLEIBER (Sciences Humaines, Strasbourg II), P. KOCH (Tübingen), A. LACHERET-DUJOUR, B. LAMIROY (Louvain), A. LEMARECHAL (Paris-Sorbonne, Paris IV), R. MARTIN (Paris-Sorbonne, Paris IV), S. MEJRI (Villetaneuse, Paris XIII), C. VET (Groningen), B. VICTORRI (CNRS, Paris).

n°1	<i>Connecteurs et marqueurs de connexions</i> , sous la direction de Claude GUIMIER (mars 2000)
n°2	<i>Sémantique du lexique verbal</i> , sous la direction de Françoise CORDIER, Jacques FRANÇOIS et Bernard VICTORRI (avril 2001)
n°3	<i>Les grammaires du français et les “mots outils”</i> , sous la direction de Gudrun LEDEGEN et Nathalie ROSSI (mars 2002)
n°4	<i>La valence vue d'Allemagne</i> , sous la direction de Peter BLUMENTHAL et Peter KOCH (mars 2003)
n°5	<i>Polysémie et polylexicalité</i> , sous la direction de Salah MEJRI (avril 2004)
n°6	<i>Aux marges de la prédication</i> , sous la direction de Irmtraud BEHR, Jacques FRANÇOIS, Anne LACHERET-DUJOUR & Florence LEFEUVRE (décembre 2005)
n°7	<i>La terminologie linguistique – Problèmes épistémologiques, conceptuels et traductionnels</i> , sous la direction de Franck NEVEU (mars 2007)
n°8	<i>Éléments de relation : de la phrase au texte</i> , sous la direction de Claude GUIMIER (décembre 2007)
n°9	<i>Texte, documents numériques, corpus. Pour une science des textes instrumentée</i> , sous la direction de Mathieu VALETTE (décembre 2008)
n°10	<i>Rhénania : dimensions syntaxiques et sémantiques</i> , sous la direction de Jean-Christophe PELLAT et Hélène VASSILIADOU (2009)
n°11	<i>Varia</i> , sous la direction de Jacques FRANÇOIS et Nicole LE QUERLER (2010)
n°12	<i>Varia</i> , sous la direction de Jacques FRANÇOIS et Nicole LE QUERLER (2011)

II

Bibliothèque de Syntaxe & Sémantique

collection de linguistique créée en 2002 aux Presses Universitaires de Caen

<i>Traits d'union</i> , sous la direction de Nicole LE QUERLER & Georges KLEIBER [Actes des <i>Journées de Linguistique Rhénane</i> de novembre 2000, organisées par SCOLIA et le CERLICO] (mai 2002)
<i>L'adjectif en français et à travers les langues</i> , sous la direction de Jacques FRANÇOIS [Actes du colloque de Caen, 28-30 juin 2001] (janvier 2005)
<i>Composition syntaxique et figement lexical</i> , sous la direction de Jacques FRANÇOIS & Salah MEJRI [Actes de l'atelier franco-tunisien de Caen, septembre 2002] (printemps 2006)
<i>Autour de la préposition</i> , sous la direction de Jacques FRANÇOIS, Éric GILBERT, Claude GUIMIER et Maxi KRAUSE, (décembre 2009)

SOMMAIRE

Avant-propos	2
<i>Charlotte Bailleul</i>	
<i>The ice had the car siding around : une occurrence de la construction causative en have?</i>	3
<i>Charlotte Bailleul</i>	
Complémentation, valence et rection : étude des prépositions à et de dans le cadre de l'actance	18
<i>Hossam Alghabra</i>	

Avant-propos

Le séminaire des doctorants du CRISCO a pu être reconduit pour l'année 2011-2012, et a permis des discussions scientifiques sur deux thèmes différents.

Charlotte Bailleul s'intéresse à la construction causative en *have* en anglais, et propose une distinction entre deux emplois de cette construction : un emploi à valeur stative et un emploi à valeur d'événement. Elle propose que cette distinction explique les différences observées entre ces deux emplois puisqu'elle génère des contraintes syntaxiques et sémantiques différentes.

Hossam Alghabra étudie deux prépositions du français : *à* et *de*, dans une perspective actancielle. Il insère son travail dans les approches de Tesnière et Lazard et met en évidence le rôle de joncteur de ces prépositions. Son analyse syntaxique et sémantique s'attache à expliquer le fonctionnement de ces prépositions dans leur rapport au verbe et à ses compléments.

Je remercie les participants pour leur implication dans ce séminaire, ainsi que les doctorants et enseignants-chercheurs qui ont assisté aux communications, permettant ainsi des débats riches.

Je remercie tout particulièrement le laboratoire CRISCO pour la publication de ce cahier.

Charlotte Bailleul

Charlotte BAILLEUL

charlotte.bailleul@unicaen.fr

The ice had the car sliding around :

une occurrence de la construction causative en *have*?

Résumé :

De nombreux auteurs ont étudié la construction causative en *have*. Dans ce travail, nous nous intéresserons à un cas particulier de cette construction : son emploi avec un verbe enchâssé au participe présent : *The ice had the car sliding around* (Belvin, 1993). Cet emploi se distingue de la construction causative en *have* telle qu'elle est généralement traitée (*Jeff had Katie eat her vegetables*, Ritter & Rosen, 1991) de plusieurs points de vue : dans ce dernier emploi, le verbe enchâssé peut être une base verbale ou un participe passé passif. Les deux emplois diffèrent également sémantiquement. Ce travail s'attache à déterminer s'il existe deux constructions causatives en *have*. Pour répondre à cette question, nous proposons une étude sémantique et syntaxique de la construction *X had Y V-ing*.

Abstract :

The causative *have* construction has been studied by numerous authors. In this paper, we will be interested in a particular use of this construction: the use with the embedded verb in the present participle : *The ice had the car sliding around* (Belvin, 1993). This use is distinct from the causative *have* construction generally studied (*Jeff had Katie eat her vegetables*, Ritter & Rosen, 1991) in several aspects: in the latter, the embedded verb can be a bare verb or a passive participle. The two uses also differ semantically. This work is intended to determine whether there exist two causative constructions. To answer this question, we propose a semantic and syntactic study of the construction *X had Y V-ing*.

1. Introduction

La construction causative en *have* a été largement discutée dans la littérature notamment par Ritter et Rosen, 1993, 1997), mais certains points restent malgré tout à éclaircir. Cette construction exprime une relation causative entre le sujet de *have* et la proposition enchâssée sous *have*. Nous nous proposons de nous intéresser à un cas particulier de la construction causative en *have* : les énoncés du type *the ice had the car sliding around* (énoncé emprunté à Belvin, 1993). Ces énoncés ont ceci de particulier que le verbe enchâssé est un participe présent, alors que, dans les énoncés généralement étudiés de la construction causative en *have*, le verbe enchâssé est le plus souvent une base verbale ou un participe passé passif. Ce travail ne s'attachera pas à l'analyse des emplois déjà traités, mais en rappellera les principaux traits afin de les mettre en regard avec ceux de la construction avec participe présent. Nous pourrions de cette façon noter un certain nombre de différences sémantiques entre les deux types d'emplois, ce qui pose la question de savoir s'il s'agit bien de la même construction et ce qui permet ces différences dans la syntaxe. Au cours de ce travail, nous aurons recours à une

proposition de généralisation sur le verbe *have*, partant de l'hypothèse que le verbe *have* est lexicalement vide. Enfin, nous nous permettrons une rapide digression pour proposer une hypothèse d'explication au fait que la construction causative en *have* ne trouve pas d'équivalent en français avec le verbe *avoir*.

2. La construction causative en *have* et base verbale

Avant toute chose, il nous paraît nécessaire de rappeler les résultats des études menées sur la construction causative en *have* afin de pouvoir comparer cette dernière à la construction causative en *have* et participe présent. Pour ce rappel des faits, nous nous concentrons principalement sur les études de Ritter et Rosen (1993 et 1997). Elles illustrent la construction par les énoncés suivants (Ritter et Rosen, 1993):

- (1) David had Sam wash behind his ears.
- (2) Brenda has Katie put on her helmet whenever she rides her bike.
- (3) Jason had Monica practice the piano before she went out to play.

Le premier fait à noter est que, d'après l'analyse de Ritter et Rosen, il ressort que les énoncés causatifs en *have* sont des énoncés qui nomment un événement. En effet ils passent les tests de la forme *be V- ing* et de *what happened was that* qui ne fonctionnent que lorsque l'énoncé nomme un événement.

- (4) a. David is having Sam wash behind his ears.
b. What happened was that David had Sam wash behind his ears.

Le fait de nommer un événement a son importance dans la mesure où elles proposent que le sujet de *have* n'est pas interprété de la même façon selon que l'énoncé nomme un état ou un événement. Ainsi, lorsque la phrase en *have* nomme un événement, le sujet de *have* est interprété en fonction du rôle qu'il joue dans l'événement. Ainsi, selon elles, dans les phrases en *have* nommant un événement, le sujet de *have* peut être interprété de deux façons : il peut être une cause ou un expérient. Elles justifient cette analyse par l'ambiguïté qui apparaît dans certains énoncés entre les deux interprétations. Elles citent notamment l'énoncé suivant :

- (5) John had half the students walk out of his lecture. (Ritter et Rosen, 1993)

Dans cet énoncé, le manque de contexte permet d'interpréter le sujet de *have* soit comme une cause soit comme un expérient. La différence entre les deux interprétations possibles provient selon elles de l'extension de l'événement : vers son initiation dans le cas du sens causatif, ou vers son résultat dans le cas du sens expérient. Nous verrons plus loin que nous n'adhérons pas à cette analyse de l'obtention de l'interprétation des phrases en *have*.

Un second point à rappeler est le critère sémantique selon lequel le sujet de *have* doit nécessairement être intentionnel, ce qui exclue de fait les inanimés. Cette observation nous vient de Harley (1998) et Belvin (1993) et est illustrée par les exemples (6) à (8).

- (6) *The sun had him excited at the journey.
- (7) *The heat had her dress stick to her.
- (8) *The sound had his skin prickle with horror.

De la même façon, Ritter et Rosen (1993) remarquent que le sujet enchâssé doit également être un agent, il doit donc être intentionnel, ce qui exclue les verbes inaccusatifs et les sujets explétifs :

- (9) "A causative reading is available when the argument in the embedded clause is able to take volitional control of the action. [...] When the embedded subject cannot have volitional control, a causative reading of *have* is totally ungrammatical." (Ritter et Rosen, 1993, 527)

Les énoncés (10) à (13) sont des exemples de cette contrainte sur l'intentionnalité du sujet enchâssé :

- (10) * Ralph had Sheila die.
(11) * Ralph had the plants grow.
(12) * John had it seem likely that Bill had lied.
(13) * John had there be computers available for all the students.

Le verbe enchâssé dans les énoncés (10) et (11) est un inaccusatif, et dans les énoncés (12) et (13), le sujet enchâssé est un sujet explétif. Ces énoncés sont inacceptables, comme prédit par Ritter et Rosen. L'énoncé *Ralph had Sheila die* peut malgré tout être acceptable dans un contexte précis, celui appelé par Ritter et Rosen « director's reading ». Dans ce cas, le contexte le plus plausible est celui d'un metteur en scène qui demande à un acteur de jouer la mort. Mais selon cette interprétation, il devient alors difficile d'analyser le verbe *die* comme un verbe inaccusatif, puisque le sujet enchâssé agit intentionnellement.

Selon les faits étudiés par Ritter et Rosen (1993), Harley (1998) et Belvin (1993), et rappelés ci-dessus, il semble que le sens causatif est lié à la présence d'un sujet intentionnel, alors que l'interprétation d'expérient n'est permise que si le sujet de *have* est non-intentionnel. Le sujet de *have*, dans la construction causative telle qu'elle est le plus souvent traitée, est donc nécessairement un Agent.

A présent, nous allons nous pencher sur le sujet de la proposition enchâssée afin d'en répertorier rapidement les caractéristiques. Harley (1998) précise que, dans la construction causative, le sujet de *have* accepte de faire l'action, il y consent, ce qui distingue cet emploi de *have* de l'emploi causatif de *make* qui ne fait pas de distinction entre sujet enchâssé intentionnel et non-intentionnel. Ce fait peut expliquer pourquoi les inanimés ne sont pas acceptables en position de sujet de la proposition enchâssée dans la construction causative en *have*. Il est également possible de remarquer qu'un animé non-intentionnel n'est pas acceptable en position de sujet enchâssé :

- (14) *The walker had a bear follow him.

Dans cet énoncé, l'interprétation causative n'est pas disponible. Ce fait semble suggérer que, le verbe *have* étant lexicalement vide, l'interprétation causative n'est permise qu'à condition que le sujet de *have* et le sujet enchâssé soient tous les deux agentifs et intentionnels ; le sujet de *have* étant alors capable d'exercer son influence sur le sujet enchâssé, ce dernier pouvant ainsi agir par consentement ou obéissance¹.

¹ Il est à noter que la construction causative en *have* et base verbale peut parfois prendre un inanimé en position de sujet de la proposition enchâssée : *God had the red sea open up*. Ce type d'énoncés ne présente pas un contre-exemple à ce qui précède. Nous choisissons de traiter ce type d'exemples comme des cas dans lesquels le sujet de *have* a des propriétés extralinguistiques qui lui permettent d'agir sur des entités non-intentionnelles. Nous traitons ces exemples comme des

Jusqu'à maintenant, nous avons présenté les caractéristiques les plus importantes de la construction causative en *have*, telle qu'elle est généralement analysée. Avant de poursuivre avec la construction qui nous intéresse plus particulièrement, il nous paraît nécessaire de préciser que la construction causative en *have* ne se construit pas uniquement avec une base verbale en position de prédicat enchâssé. On peut également la rencontrer avec un participe passé passif, comme c'est le cas dans les exemples ci-dessous :

(15) She had her hair cut.

(16) He had his car repaired.

Sans plus entrer dans les détails ici, la construction causative avec participe passé passif ne se distingue pas de la causative en *have* avec base verbale, puisque le passif dans ce cas implique un Agent.

Pour résumer, les principaux critères de la construction causative en *have* avec base verbale sont qu'elle nomme un événement, et que le sujet de *have* ainsi que le sujet enchâssé doivent être intentionnels.

3. La construction causative en *have* avec un prédicat enchâssé au participe présent

La construction à laquelle nous proposons de nous intéresser paraît semblable à la construction dont nous avons rappelé les principales caractéristiques. D'ailleurs Ritter et Rosen (1997) ne distinguent pas les deux emplois. De fait, il semble possible, dans certains cas, d'utiliser la base verbale aussi bien que le participe présent :

(17) a. God has us doing what he wants us to be doing.

b. God has us do what he wants us do.

(18) a. I wish my school had us doing stuff like this.

b. I wish my school had us do stuff like this.

Les énoncés en (17a) et (18a) comme les énoncés en (17b) et (18b) nomment une relation causative entre le sujet de *have* et la proposition enchâssée sous *have*. Néanmoins, ces énoncés diffèrent. En effet, la construction causative en *have* avec participe présent ne semble pas répondre aux critères de la construction causative en *have* avec base verbale. Belvin (1993) met en lumière notamment que, lorsque le verbe enchâssé est au participe présent, le sujet de *have* peut être non-intentionnel, ce qui semble être en contradiction totale avec l'analyse de la causative en *have* avec base verbale.

(19) The ice had the car sliding around. (Belvin, 1993)

(20) The peacetalks had the rebels burning flags. (Belvin, 1993)

(21) The music had Bill tapping his foot. (Belvin, 1993)

cas de construction causative en *have* et base verbale, avec un sujet Super-Agent, c'est-à-dire un Agent qui agit sur des inanimés. Ces faits semblent indiquer que le critère d'intentionnalité du sujet enchâssé n'est pas valable, mais que la construction est permise tant que le sujet de *have* peut agir sur le participant enchâssé.

- (22) The heat had him changing his strategy. (internet; à propos d'un joueur de tennis)
- (23) Something like Fate had me clinging to what would happen next. (internet)
- (24) The problems had me scratching my head. (internet)
- (25) I loved the new dance you had us doing. (internet)
- (26) She had us doing backing vocals. (internet)

Ces exemples peuvent faire intervenir à la fois des participants non-intentionnels et des participants intentionnels. On pourrait penser que, dans ce type d'énoncés, l'intentionnalité n'est pas un critère, à l'inverse de la causative base verbale. Mais dans ces énoncés, les participants, même humains, sont interprétés comme non-intentionnels. Reprenons l'exemple (19) (*The ice had the car sliding around*). Dans cet énoncé, le sujet de *have* est inanimé, donc nécessairement non-intentionnel. En (25) et (26), le sujet de *have* et le sujet enchâssé désignent tous deux des humains qui devraient donc être intentionnels, mais ils sont bien non-intentionnels. Le sujet de *have* est compris comme un stimulus à l'origine d'un effet nommé par le prédicat enchâssé. Ainsi, on comprend, qu'en (26), le participant *she* a agit de telle manière que cela a engendré l'effet *us doing backing vocals*.

Une autre différence de taille avec la construction causative *have* avec base verbale, est que la construction causative avec participe présent ne passe pas les tests de l'événementialité. Rappelons que ces tests sont ceux des pseudoclivées, de la forme *what happened was that*, et de la forme *be + ing* :

- (27) *What the ice did was have the car sliding around.
- (28) *What happened was that the ice had the car sliding around.
- (29) *The ice is having the car sliding around.

Ces énoncés semblent donc être statifs, comme l'établissent Belvin (1993) et Harley (1998). Belvin propose que cette stativité provient de la présence du participe présent. Il précise qu'un énoncé causatif ne peut désigner un événement que si son prédicat enchâssé nomme un événement (comme c'était le cas dans la construction causative en *have* avec base verbale), ou bien il a un sens statif si son prédicat enchâssé est statif.

A ce point, nous nous arrêtons sur le sens statif de ces énoncés pour préciser ce que nous entendons par là. Il ne s'agit pas de traiter ces prédicats comme des prédicats statifs au sens d'état compris comme permanent et hors du temps. Mais, dans les énoncés causatifs en *have* avec participe présent, le prédicat enchâssé est utilisé de manière à ne prendre en compte ni le début, ni la fin de l'événement, mais à se situer en un point au cours de l'événement. Cette situation en un point est à l'origine du caractère statif que l'on peut observer dans les manipulations. Cette analyse est empruntée à Harley (1998) qui analyse le participe présent comme un prédicat statif qui réfère à l'état d'être « au-milieu » d'un événement (« mid-event »). Nous verrons plus loin que, afin d'éviter toute confusion, nous choisissons d'adopter le terme de « procès statif » emprunté à Miller et Lowrey (2003).

D'autres énoncés causatifs en *have* ont un sens statif sans pour autant avoir un prédicat enchâssé au participe présent. Il s'agit d'énoncés avec un prédicat enchâssé adjectival ou prépositionnel :

- (30) The heat had me in a bad mood.
- (31) The cold had me worried.
- (32) The cold had me wide awake.

Ces énoncés ayant un sens statif, nous choisissons de les traiter comme des occurrences de la construction causative participe présent, malgré l'absence de participe présent. D'ailleurs, rappelons que Belvin (1993) propose que les participes présents de la construction causative ont une valeur adjectivale, de la même façon que les prédicats enchâssés dans les énoncés (31) et (32). De plus, la stativité implique que les participants soient non-intentionnels.

Pour résumer, il apparaît clairement que la construction causative en *have* avec base verbale et la construction causative participe présent montrent des critères très différents : l'une nomme un événement et nécessite que le sujet de *have* et le sujet enchâssé soient tous deux intentionnels, alors que l'autre est stative avec des sujets non-intentionnels (qu'ils désignent un animé ou un inanimé).

Ce sont ces faits qui nous ont amené à nous demander s'il s'agit bien de la même construction, comme le proposent Ritter et Rosen (1993, 1997), ou si nous avons affaire à deux constructions distinctes, ce qui corroborerait avec la dichotomie proposée par Harley (1998) entre énoncés en *have* avec sujet intentionnel et énoncés en *have* avec sujet non-intentionnel. Concernant la construction causative participe présent, deux questions s'imposent ici. Les énoncés montrent que le verbe au participe présent est parfois agentif avec un sujet humain. Dans ce cas, on peut se demander comment la lecture agentive disparaît au profit de la lecture stative. La seconde question concerne la provenance de l'interprétation causative dans un énoncé statif avec un verbe *have* lexicalement vide. Ce sont les questions que nous allons à présent essayer de traiter.

4. Particularités de la construction causative avec participe présent

Jusqu'à présent, nous nous sommes limitée à exposer quelques faits concernant la construction causative en *have* avec participe présent. Nous allons maintenant tâcher de proposer une explication à ces faits, et pour ce faire, nous allons nous intéresser plus particulièrement aux verbes agentifs qui apparaissent dans la construction.

La première question à se poser est, selon nous, celle de la valeur du participe présent. Il apparaît, dans la littérature, que le participe présent est généralement analysé comme nommant un état, ce qui semble tout à fait convenir dans le cadre de la construction étudiée. Néanmoins, une lecture stative peut sembler assez inattendue lorsque le verbe au participe présent est un verbe agentif, comme c'est le cas dans l'énoncé suivant :

- (33) The peacetalks had the rebels burning flags. (Belvin, 1993)

Dans cet énoncé, le sujet enchâssé est intentionnel, il est capable de volonté. Le verbe *burn*, transitif ici, doit normalement sélectionner un sujet Agent. De plus, le prédicat enchâssé semble nommer un événement. Malgré cela, les tests utilisés pour mettre en évidence l'expression d'un événement montrent que cet énoncé ne nomme pas un événement, comme c'était le cas plus haut pour l'énoncé (19) (*the ice had the car sliding around*) :

- (34) *What the peacetalks did was have the rebels burning flags.
- (35) *What happened was that the peacetalks had the rebels burning flags.
- (36) *The peacetalks are having the rebels burning flags.

Malgré l'agentivité du verbe, l'énoncé est donc statif. Diverses analyses tendent à montrer que la présence du participe présent dans une proposition implique que ce qui est nommé dans la proposition est compris comme « hors du temps », ce qui implique une absence de déclencheur.

Dans son étude, Harley (1998) se base sur l'analyse du participe présent comme un prédicat statif qui réfère à l'état d'être « au-milieu » d'un événement (mid-event). Elle rappelle qu'il en est de même pour les adjectifs et les syntagmes prépositionnels, ce qui semble aller dans le sens du regroupement que nous proposons entre les énoncés causatifs avec participe présent et les énoncés causatifs avec un prédicat adjectival ou prépositionnel. Le participe présent semble donc nommer un état.

L'analyse énonciativiste de l'ensemble SN + *V-ing* va aussi dans le sens d'un état. En effet, selon Souesme (2008), un *V-ing* précédé d'un nom ou d'un pronom sujet implique que l'on reste au niveau prédicatif, c'est-à-dire sans ancrage dans la situation d'énonciation, ce qui signifie que l'on nomme un état hors du temps.

Nous admettons donc, suivant ces analyses, que la lecture stative de la construction causative participe présent provient de la présence du participe présent.

Néanmoins, il nous semble important ici de préciser que l'appellation énoncé statif nous semble problématique ici. Il nous paraît important de distinguer plusieurs types d'états, et ainsi de marquer la différence entre les états permanents (individual-level predicates) et les états transitoires (stage-level predicates). Les premiers sont totalement hors du temps, alors que les seconds nomment un état limité dans le temps. Nous pensons que la construction causative en *have* et participe présent nomme ce que Miller et Lowrey (2003) appellent un procès statif, à rapprocher de l'état transitoire. Elle semble se comporter de plusieurs points de vue comme les verbes de perception, c'est-à-dire qu'elle nomme un état ponctuel, situé dans le temps. D'ailleurs, on remarquera que les verbes de perception peuvent également être accompagnés d'un verbe enchâssé au participe présent :

(37) I heard her crying.

(38) I saw him running.

A partir de maintenant, nous choisirons donc le terme de procès statif et non plus d'état pour qualifier cette construction.

Nous avons donc mis en évidence que la présence du participe présent permet de nommer un procès statif. De cette façon, elle supprime l'agentivité (et plus précisément le caractère intentionnel) du sujet enchâssé et du sujet de *have*, comme on peut également le noter dans d'autres types d'énoncés :

(39) Taking a photograph, I had stepped forward onto nothing and found myself flying through the air.

(40) I found myself staring at her, my mind devolving from the content of the short and impersonal crematorium service.

(41) The night found him sitting in the back of a purring car.

(42) Yesterday saw me taking a trip to Clapham Junction.

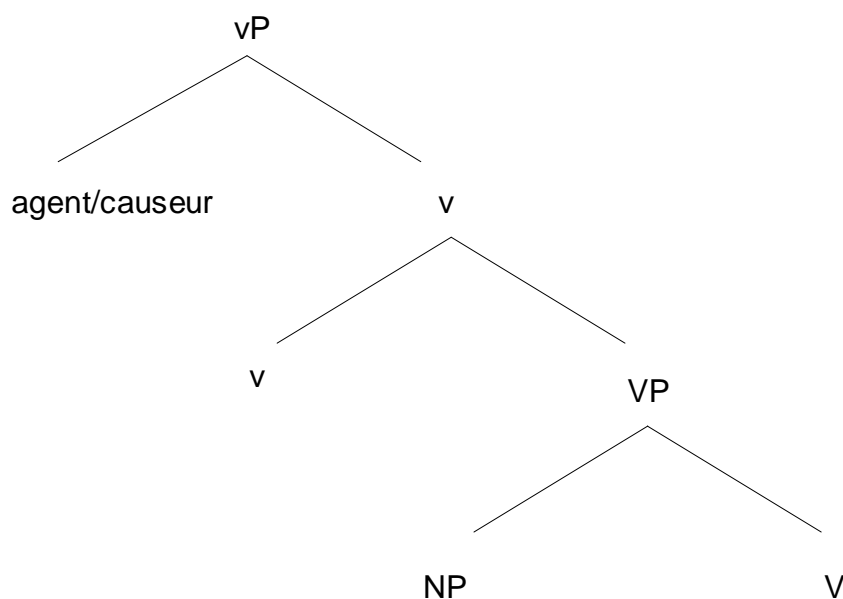
Dans ces énoncés avec les verbes de perception *find* ou *see*, le sujet enchâssé n'agit pas intentionnellement. On dit seulement qu'il est dans l'état d'être au milieu d'un événement. Les énoncés en *find oneself doing* marquent même la prise de conscience

par le participant lui-même d'être dans cet état, comme c'est le cas dans les énoncés (38) et (39). Ces énoncés semblent donc également supprimer l'intentionnalité du sujet enchâssé, même s'il est le sujet d'un verbe habituellement agentif. Dans certains énoncés causatifs en *have* avec participe présent, on retrouve cette absence de conscience : dans *the music had Bill tapping his foot*, on interprète le plus souvent le sujet enchâssé, *Bill*, comme non conscient du fait qu'il tape du pied.

Dans tous ces cas, le participe présent, en supprimant l'agentivité du sujet enchâssé, permet d'interpréter ce dernier, non comme un Agent qui décide de débiter un événement, mais comme un participant dans l'état d'être au milieu d'un événement, sans que ne soit pris en compte ce qui précède, c'est-à-dire l'initiation de l'événement par ce même participant.

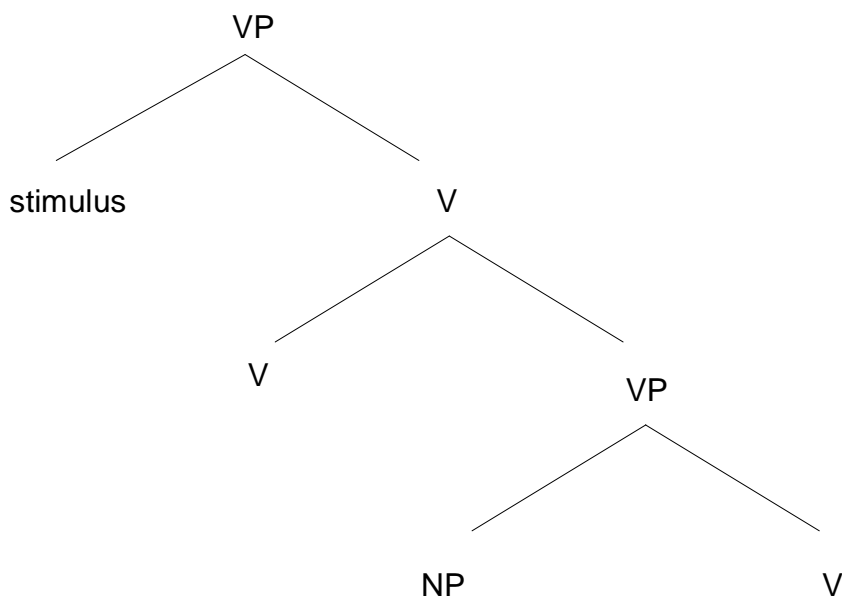
Un autre fait qui peut sembler problématique est le fait d'obtenir une interprétation causative dans un énoncé nommant un procès statif. Ritter et Rosen (1993, 1997) stipulent que la causation est l'extension d'un événement vers l'arrière, c'est-à-dire vers son initiation. D'après leur analyse, la causation semble incompatible avec un procès statif. Mais d'autres cas de causation avec un procès statif ont été traités dans la littérature, en particulier dans le cas des verbes psychologiques. Arad (1998) propose qu'il existe deux types de causation : la causation active, qui est celle que l'on observe dans les énoncés avec un Agent ou nommant un événement, et la causation stative qui exprime un état concomitant à un stimulus. Ces deux types de causation se représentent au moyen de structures différentes. La lecture active implique un argument externe, donc un *v*, comme dans la structure suivante :

(43) Nina frightened Laura to make her go.



La lecture stative, à l'inverse, n'implique pas d'argument externe, donc pas de *v* :

(44) John's behaviour frightened Laura.



Nous proposons que, dans la construction causative en *have* avec participe présent, la relation causative est de l'ordre de la causation stative telle qu'elle est exposée par Arad. En effet, le sujet de *have* agit comme un stimulus : dans certains énoncés, sa seule existence cause un état concomitant, c'est le cas notamment des énoncés dans lesquels le sujet nomme une situation météorologique (*the heat had him changing his strategy ; the ice had the car sliding around ; the cold had me wide awake*). Dans ces cas, ce sont les propriétés du sujet de *have* qui causent l'état concomitant (par exemple, le verglas a pour propriété de faire glisser). Dans le cas où le sujet de *have* nomme un référent capable d'intentionnalité, *God, she, etc.*, on comprend ce participant comme agissant comme un stimulus amenant à l'existence l'état concomitant, et ce sans intention. La causation, de cette façon, semble donc compatible avec un énoncé nommant un procès statif.

5. Généralisations sur le verbe *have*

Jusque là, nous avons essayé de mettre en évidence que la construction causative participe présent a un sens de procès statif qui bloque toute intentionnalité des participants. La question qui se pose maintenant est de savoir comment est obtenu le sens causatif. Pour répondre à cette question, nous allons énoncer quelques généralisations que nous adoptons pour l'analyse globale du verbe *have*.

Le premier point que nous abordons est la question de savoir si le verbe *have* a un sens lexical ou non. Sur cette question, nous nous rallions à des auteurs tels que Ritter et Rosen (1993, 1997), Tremblay (2003), Belvin (1993), Harley (1998), pour dire que le verbe *have* est lexicalement vide.

En admettant que le verbe *have* est lexicalement vide, alors il ne peut pas être à l'origine du sens causatif dans la construction qui nous intéresse. Ritter et Rosen (1997) proposent que le sens des phrases en *have* provient de la relation qui existe entre le sujet de *have* et le complément de *have*. Plus précisément, elles établissent que le verbe *have* contient deux têtes fonctionnelles (Initiation et Limite) qui ne sont pas toujours

activées. Elles distinguent deux types d'emploi du verbe *have*. Le premier est l'emploi statif, dans lequel la relation est interprétée par une coindexation entre le sujet de *have* et un élément dans l'ensemble postverbal (c'est le cas, notamment, de la construction de possession inaliénable, la construction possessive, et la construction à sujet expérient). Le second type d'emploi est l'emploi nommant des événements, il s'agit alors, notamment, de la construction causative (avec base verbale). Ce dernier type d'emploi active les deux têtes fonctionnelles de *have*, permettant ainsi l'interprétation du sujet comme un Initiateur, et l'interprétation de l'ensemble postverbal comme une Limite.

Nous adoptons leur analyse selon laquelle le verbe *have* se construit avec deux têtes fonctionnelles. Cependant, nous nous distinguons de leur travail en proposant que ces deux têtes sont toujours activées. Pour cette raison, nous préférons les nommer Origine et Limite, pour pouvoir rendre compte de tous les emplois de *have*, et pas uniquement ceux dans lesquels le sujet est un Agent ou une Cause. Cette analyse peut sembler contestable dans la mesure où il est généralement admis que les verbes statifs ne peuvent pas être aspectuels. Cette théorie est cependant remise en question par Mc Intyre (2004) qui propose que les verbes statifs peuvent contenir un nœud aspectuel Initiation. Nous allons plus loin ici en proposant qu'ils peuvent aussi avoir un nœud Limite, et que ce nœud Limite est à l'origine de l'interprétation existentielle des énoncés en *have*.

Nous proposons que cette analyse est généralisée dans tous les emplois de *have*. Nous n'allons pas ici développer cette analyse pour tous les emplois de *have*, puisque les emplois causatifs uniquement nous intéressent ici.

5.1. Aspect Origine

Nous avons distingué deux types de construction causative en *have*. Le sujet de *have* est interprété comme un Agent dans le cas de la construction causative avec base verbale, et comme une Cause dans le cas de la construction causative avec *V-ing*. Il est donc ici aisé de comprendre en quoi le sujet de *have* dans ces constructions est une Origine : il est le déclencheur de l'événement ou l'état nommé en position de complément de *have*.

(45) She had her son read a book.

(46) The heat had me demented.

Le référent de *she* en (49) agit de telle façon à déclencher l'événement nommé dans la proposition enchâssée. En (50), le sujet *the heat* est non-intentionnel, mais il est la cause qui déclenche l'état *demented* du référent de *me*.

Il semble donc bien, dans ces différentes constructions, que le sujet de *have* est une Origine, et nous pensons que c'est ce sens d'origine, entre autre, qui permet et contraint l'interprétation de ces énoncés. Mais nous avons également évoqué tout à l'heure un autre nœud aspectuel qui participe lui-aussi à la construction du sens des énoncés en *have*. C'est ce à quoi nous allons nous intéresser à présent.

5.2. Aspect Limite-Résultat

Nous proposons que le verbe *have* introduit également un nœud aspectuel Limite. Ce nœud Limite est situé sous le verbe *have*. Il permet lui-aussi d'expliquer quels types de relations sont admises dans les phrases en *have* et comment est produit le sens. Sans entrer dans les détails ici, nous allons évoquer le sens produit par ce nœud dans différentes constructions en *have*.

Sans insérer la distinction que nous avons observée entre les deux constructions causatives, nous pouvons noter que plusieurs indices nous indiquent la présence d'un

nœud Limite. Tout d'abord, comme l'avaient noté Ritter et Rosen (1993), il est impossible de nier l'ensemble postverbal :

(47) *I had him write an essay, but he didn't write it.

(48) *The sun had him changing his strategy, but he didn't change it.

Ces faits nous amènent à penser que la construction causative en *have* doit obligatoirement nommer un événement accompli ou un procès statif qui a lieu. De plus, il apparaît que ces énoncés ne peuvent pas non plus nommer un événement ou un procès statif avec l'expression d'une durée :

(49) *I had him write an essay for three hours.

(50) *The sun had him changing his strategy for three hours.

Dans la construction avec base verbale, on nomme donc la fin de l'événement nommé, son aboutissement. Dans la construction avec participe présent, le procès statif doit avoir eu lieu². Les deux constructions ne semblent donc pas différer : elles nomment un événement ou un procès statif qui doivent avoir eu lieu, être accomplis³.

Pour ces raisons, nous pensons que la construction causative en *have* nomme un résultat. En effet, gardons en mémoire que le verbe *have* est lexicalement vide. Nous pensons que le sens de résultat est nécessaire à l'interprétation causative. Ritter et Rosen (1993) proposent que le sens causatif provient d'une extension d'un événement vers son initiation : il n'y a de sens causatif que s'il y a un causeur qui déclenche l'événement. Nous ne nions pas ce point, mais nous proposons qu'il n'est pas suffisant dans le cas de la construction causative en *have*. Ce critère nous semble approprié lorsque la relation causative exprime deux événements : un événement cause, et un sous-événement causé. Or, il nous semble que la construction causative en *have* n'exprime qu'un seul événement. C'est ce qui apparaît dans le fait qu'il n'est pas possible de nier l'ensemble postverbal. Ce fait ne semble pas exceptionnel, on peut le retrouver avec les verbes causatifs psychologiques du type de *frighten* :

(51) a. She frightened him.

b. *She frightened him, but he wasn't frightened.

(52) a. It amused her.

b. *It amused her, but she wasn't amused.

Concernant les constructions causatives à un seul événement, nous proposons qu'elles nomment un résultat, comme nous l'avons vu dans le cas des constructions causatives en *have*, et comme c'est également le cas en (60a) et (60b), puisqu'il est impossible de nier l'événement causé.

² L'énoncé inacceptable (59) est prévisible du fait qu'on nomme un procès statif auquel on peut difficilement attribuer une durée. C'est pour cette raison que nous disons que le procès statif doit avoir eu lieu car il n'est pas possible de parler de fin d'un procès statif. Mais il s'agit bien ici d'une limite, exactement de la même façon que dans le cas de la construction avec base verbale.

³ Ces faits distinguent la construction causative en *have* de la construction causative en *make*, car la dernière supporte les tests effectués.

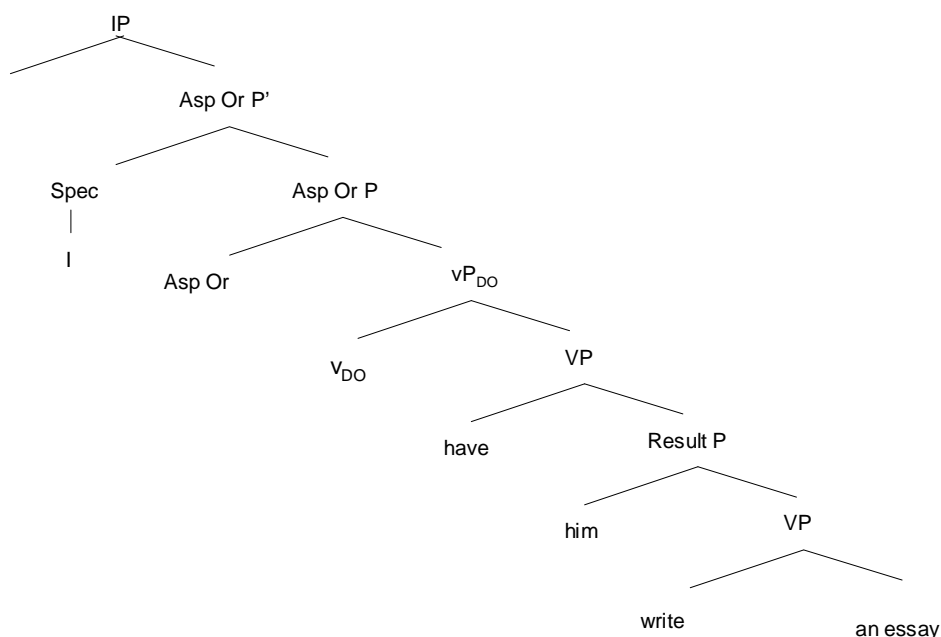
Nous proposons que ce sens de résultat est permis par le nœud Limite. Plus précisément, nous proposons que le nœud Limite dans les constructions causatives n'est pas le même que dans les autres constructions en *have* : il s'agit d'un nœud Résultat.

5.3. Représentation de la construction causative en *have*

Nous avons proposé que la construction causative en *have* contient un nœud aspectuel Résultat. Nous allons ici reprendre la distinction entre les deux types de construction causative en *have*.

Prenons d'abord le cas de la construction causative en *have* et base verbale. Rappelons que nous en avons dit qu'elle nomme un événement et que son sujet nomme un participant intentionnel, agentif. On peut alors se demander ce qui nécessite ce critère d'intentionnalité, alors que d'autres verbes causatifs, tel que *make*, ne présentent pas ce critère. Le verbe *have* n'a pas de contenu lexical et nous avons dit que les contraintes sur les constructions en *have* proviennent de la présence des nœuds aspectuels Origine et Limite. Dans le cas de la construction en *have* et base verbale, le prédicat enchâssé limite l'événement : il nomme un résultat. Nous supposons que, pour obtenir une interprétation causative sans que le sens causatif ne soit produit dans le discours, il est nécessaire de nommer un résultat. De cette façon, lorsque le sujet de *have* est intentionnel, on obtient un sens causatif si le sujet de *have* peut agir directement sur le sujet enchâssé. Pour ce faire, il doit pouvoir obtenir le consentement du référent du sujet enchâssé. Ce dernier, en produisant l'événement, produit un résultat qui limite l'événement décrit dans la phrase en *have*. Nous représentons ces faits en (62) :

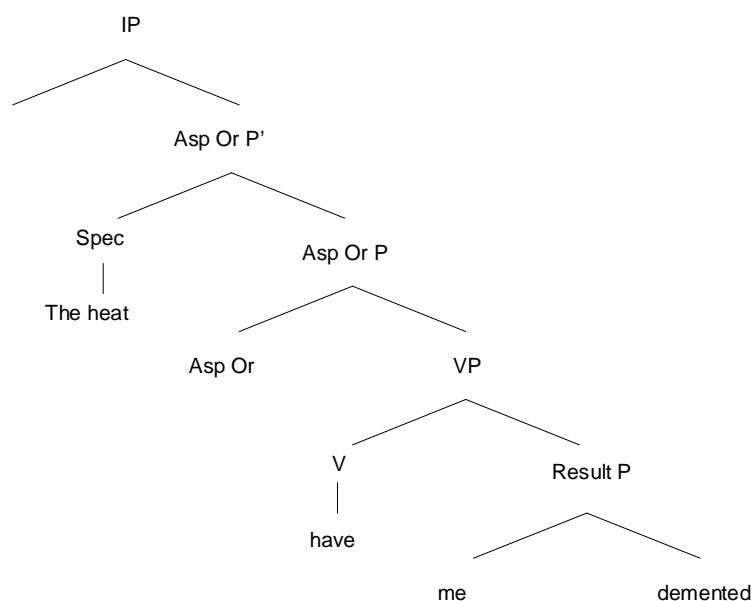
(53)



Ainsi, le nœud aspectuel Origine prend pour spécifieur le sujet de *have* qui est la cause agentive de l'événement. Le nœud aspectuel Résultat prend pour complément le prédicat enchâssé. Le sujet de *have* étant agentif, nous pensons que le verbe *have* peut prendre une structure avec un argument externe, ce qui implique la présence d'un vP au-dessus du VP.

Dans la construction causative en *have* et participe présent, les participants ne sont pas intentionnels. Nous avons dit de cette construction qu'elle nomme une cause et son effet, son résultat. Nous pensons que cette construction est à rapprocher de la construction résultative. Elle permet de nommer un état résultant. Pour cette raison, nous choisissons d'analyser le prédicat enchâssé comme une proposition réduite (ou Small Clause). De plus, cette construction n'étant pas agentive et ne nommant pas un événement, elle ne peut pas prendre un vP, ce qui la distingue de la construction causative base verbale. Nous proposons de représenter cette construction de la façon suivante :

(54)



Dans cette structure, le nœud aspectuel Origine prend pour spécifieur le sujet de *have*, c'est-à-dire la cause. Le nœud aspectuel Résultat est présent sous le verbe *have* et introduit une SC résultative qui limite le procès statif en nommant son résultat.

6. Différence avec le français

Un grand nombre d'emplois de *have* trouvent leur équivalent en français dans des phrases en *avoir*. Néanmoins, les constructions causatives en *have* ne peuvent pas être exprimées en français dans une phrase en *avoir*. Nous nous sommes demandé pourquoi, et la réponse que nous proposons semble appuyer l'hypothèse de représentation que nous avons donnée dans la section précédente.

La concordance entre la plupart des emplois de *have* et des emplois de *avoir* nous laisse à penser que les deux verbes ont une structure similaire, c'est-à-dire incluant deux nœuds aspectuels : Asp.Origine et Asp.Limite. Les emplois en question sont, entre autres, ceux exprimant une relation de possession aliénable, de possession inaliénable, ou encore une relation expérience – expérience. Notre proposition est donc que cette différence n'est pas liée aux verbes *have* et *avoir* eux-mêmes. Notre hypothèse est que les deux verbes diffèrent sur cette construction parce que le français n'a pas de nœud Résultat, il n'accepte pas la construction résultative, contrairement à l'anglais :

(55) I wiped the table clean.

- (56) The dog barked the child awake.
- (57) He hammered the metal flat.
- (58) *J'ai essuyé la table propre.
- (59) *Le chien a aboyé l'enfant réveillé.
- (60) *Il a martelé le métal plat.

Ces faits semblent appuyer l'analyse que nous proposons dans la section précédente, puisque l'absence de construction causative en *avoir* peut se justifier par l'absence de nœud Résultat et de structure résultative en français. Cette différence entre les deux langues ne relève donc pas d'une différence entre les verbes *have* et *avoir*. Nous continuerons donc à penser que les verbes *avoir* et *have* partagent la même structure, mais se distinguent par la possibilité ou non d'avoir un nœud Résultat.

7. Conclusion

Nous nous sommes attachée ici à la construction causative en *have*, et plus précisément nous avons voulu confronter la construction causative avec base verbale à la construction causative avec participe présent. Il ressort de notre analyse que ces deux emplois participent à la même construction, mais qu'ils diffèrent du fait de leurs différences sémantiques. La construction avec base verbale nomme un événement impliquant un sujet Agent, alors que la construction avec participe présent nomme un procès statif sans aucune intentionnalité possible. Le sens causatif est présent dans les deux emplois qui présentent une structure syntaxique relativement similaire, les seules différences étant liées aux différences sémantiques entre les deux emplois, et notamment au fait que l'une nomme un événement et l'autre nomme un procès statif, engendrant ainsi des différences structurelles liées à leur éventualité. Nous avons ensuite proposé l'hypothèse que le verbe *have* prend deux nœuds aspectuels (Origine et Limite) dans tous ses emplois, mais que le nœud Limite se manifeste par un nœud Résultat dans la construction causative. Pour cette dernière raison, nous avons analysé la construction causative en *have* comme une construction résultative. Ces différents nœuds permettent l'interprétation des phrases en *have* et contraignent les emplois de ce verbe. Les deux emplois causatifs du verbe *have* participent à une seule et même construction. De plus, nous avons suggéré que le verbe *avoir* en français prend également ces deux nœuds aspectuel, mais qu'il ne peut pas être utilisé pour exprimer une relation causative du fait de l'absence de nœud Résultat en français.

Bibliographie

- Arad, M., 1998 : « Psych-notes », dans *UCL Working Papers in Linguistics*, 10, UCL : London.
- Belvin, R.S., 1993 : « The two causative *haves* are the two possessive *haves* », dans *Papers from the Fifth Student Conference in Linguistics*, 20, p.19-34, MIT : Cambridge.
- Haïk, I., 2005 : « *Marrant* et les adjectifs comme ça », dans *Lingvisticae Investigationes*, 28, 2, p.189-234.
- Harley, H., 1998 : « You're having me on : Aspects of *have* », dans J. Guéron et A. Zribi-Hertz (eds.), *La grammaire de la possession*, p. 195-226, Université de Paris X Nanterre, Paris.
- Kayne, R.S., 1975 : *French Syntax : the transformational cycle*, MIT Press : Cambridge.
- Kratzer, A., 1996 : « Severing the external argument from its verb », dans J. Rooryck et L. Zaring (eds.), *Phrase structure and the lexicon*, p.109-137, Kluwer : Dordrecht.
- Mc Intyre, A., 2004 : « Event Paths, conflation, argument structure and VP shells », dans *Linguistics*, 42, 3, p.523-571.
- Miller, P., Lowrey, B., 2003 : « La complémentation des verbes de perception en anglais et en français », dans P.Miller et A.Zribi-Hertz (eds), *Essais de grammaire comparée du français et de l'anglais*, p.131-188, Presses universitaires de Vincennes, Paris.
- Pylkkänen, L., 2000 : « On stativity and causation », dans C. Tenny et J. Pustejovsky (eds.), *Events as grammatical objects*, p.417-444, CSLI Stanford : California.
- Ramchand, G., 2003 : *First phase syntax*, mémoire de Ms non publié, Oxford University : Oxford.
- Ritter, E., Rosen, S.T., 1997 : « The function of *have* », dans *Lingua*, 101, p.295-321.
- Ritter, E., Rosen, S.T., 1993 : « Deriving causation », dans *Natural language and linguistic theory*, 11, p.519-555.
- Souesme, J-C., 2008 : « Prédication, validation et actualisation », dans *Faits de langues*, 31, p.157-166.
- Tremblay, M., 2003 : « *Avoir* ou *Etre* », dans *Revue québécoise de linguistique*, 22, 1, p.145-163.

Hossam ALGHABRA

alghabra@unicaen.fr

Complémentation, valence et rection :

Étude des prépositions *à* et *de* dans le cadre de l'actance

Résumé :

Notre article présente les différents rapports entre la préposition et les autres parties linguistiques du discours notamment le verbe et ses compléments. Notre étude de la complémentation et de la valence verbale dans la structure d'actance s'appuie sur l'analyse de base de Tesnière et de Lazard. Elle donne une idée aux chercheurs, linguistes et didacticiens de la classification des verbes, leurs prépositions et leurs usages dans le contexte didactique du FLE.

Abstract :

This article presents the different relations between prepositions and other linguistic parts of speech specially the verb and its complements. Our study of complementation and verbal valency in actancy structure is based on the analysis of Tesnière and Lazard. It gives an idea to researchers, linguists and didacticians of the classification of verbs, their prepositions and their use in the didactic context of French as a foreign language.

Introduction

À l'instar des conjonctions de coordination et de subordination, les prépositions qui font partie des joncteurs jouent le rôle de marqueurs de relation qui servent à relier des mots pour les intégrer dans une construction plus vaste. L'une de ces relations est celle de l'actance qui représente les rapports entre les différents types de verbes et leurs principaux actants dans la phrase.

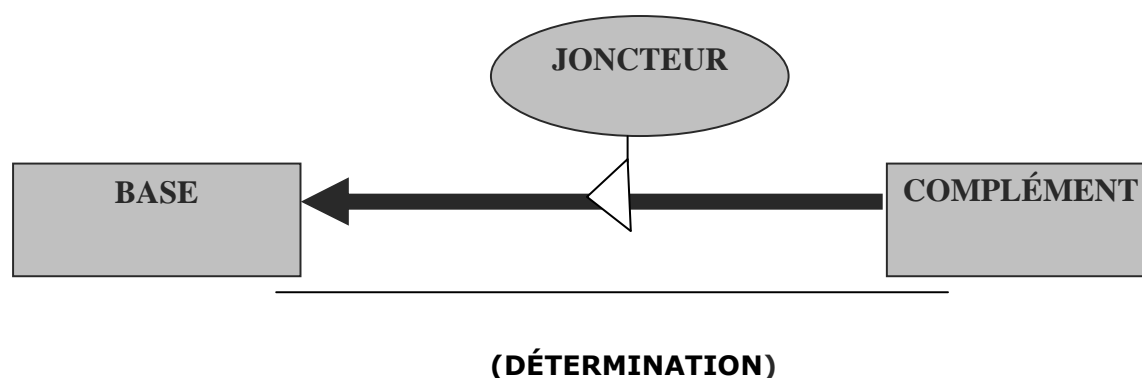
Les deux prépositions fondamentales *à* et *de* servent à instaurer un rapport actanciel simple grâce à leur sémantisme qui établit un rapport d'actance entre le verbe et son/ses complément(s) dans la rection verbale. En français, les constructions verbales dont le verbe est le noyau présentent différents types de complémentation selon que le verbe est transitif ou intransitif. Nous allons présenter ces différentes notions en analysant les relations que l'intégration des prépositions (*ici*, on parle de *à* et *de*) peut engendrer avec les autres parties du discours.

Notre analyse, qui se fait à la lumière de la théorie de la valence développée notamment par Tesnière et Lazard, nous permet de faire une étude syntaxique et sémantique de ces prépositions et ainsi de résoudre les problèmes didactiques que pose leur acquisition dans l'apprentissage du français.

1. La jonction et les joncteurs

Puisque les prépositions font partie d'une classe plus large, celle de la jonction, parlons alors de la jonction qui est une sorte spécifique de liaison textuelle particulièrement importante. « Une jonction est un réseau de détermination qui est régi sémantiquement par un joncteur. Le joncteur signifie à l'auditeur dans quel sens il doit envisager la détermination ⁴ ». La jonction recouvre ce que la grammaire traditionnelle désigne comme coordination, juxtaposition et subordination. Dans toute jonction, on trouve ce qu'on appelle une base, un complément et un joncteur, le dernier est appelé par Tesnière la connexion.

La base, c'est le terme de la jonction à déterminer (le déterminable). Le complément est le terme de la jonction qui porte la détermination (le déterminant). Le rôle du joncteur est d'établir le sens de la détermination du complément vers la base comme ce schéma le montre :



Nous pouvons distinguer trois types de joncteurs :

1.1. Les joncteurs simples

Les exemples attestés que nous allons utiliser dans cet article sont en majeure partie des extraits de presse⁵.

(1) *Le local **et** le national se mélangent.*

(2) *Il a retrouvé l'insigne au fond d'un tiroir il y a deux **ou** trois mois.*

Là, la jonction est une relation de coordination qui relie des signes linguistiques équivalents, on les utilise pour relier deux termes de la même classe de signes linguistiques : deux verbes, deux noms. *Et*, *ou* et *ni* sont **des joncteurs simples**.

1.2. Les jonctions prépositionnelles

(3) *Le président de la République participe **à** la cérémonie du cimetière britannique de Ranville.*

(4) *On parle **d'**incitation pour soutenir les régions déficitaires.*

La préposition *à* joue un rôle de joncteur qui relie la base et le complément, qui est souvent nominal ou un infinitif, mais jamais un verbe conjugué. Ce sont **les jonctions prépositionnelles**.

⁴ WENRICH Harald, 1989, *Grammaire textuelle du français*, p.359.

⁵ Les exemples sont extraits du journal Ouest-France N° 20620, 6 juin 2012.

1.3. Les jonctions relatives

(5) *C'est l'histoire d'une famille **qui** décide de faire la révolution à sa manière.*

(6) *La première fois **que** j'ai participé à des cérémonies en Normandie. C'était pour le 50^e anniversaire du Débarquement.*

Il s'agit de **la jonction relative** qui indique quel rôle actanciel le nom ou le pronom de la base doit jouer par rapport au verbe et son/ses complément(s). Le *que* établit entre la base nominale et le complément verbal une jonction qui donne la fonction d'objet au GN : *la première fois*.

1.4. Les conjonctions de subordination

Ce sont les différents termes qui expriment certaines nuances dans la structure actancielle comme la condition, la finalité, la causalité et autres.

(7) ***Bien qu'il** y ait eu de grandes avancées dans la recherche, il y a encore beaucoup de progrès à faire surtout du côté psychologique.*

(8) *Aider la recherche est très important **pour que** personne n'ait à subir cela.*

2. Les prépositions

Nous nous intéressons essentiellement à la deuxième classe des joncteurs, celle des prépositions pour étudier leurs relations avec le verbe et le complément surtout dans un cadre très restreint qui est celui de l'actance dont nous allons voir la définition. Nous allons aussi présenter différentes notions qui se rattachent au verbe et à son implication dans la phrase : la valence verbale, la rection et la complémentation verbale, nous allons aussi nous pencher sur la question de la transitivité qui est un phénomène inévitable dans l'étude des prépositions.

2.1. Définition de la préposition

Selon le dictionnaire de linguistique, Dubois définit la préposition en tant que : « *mot invariable qui a pour rôle de relier un constituant de la phrase à un autre constituant ou à la phrase toute entière* ⁶ ».

Alors que Melis (2003) nous donne la définition suivante des prépositions :

« *Les prépositions se révèlent être hybrides. D'une part, elles sont des unités du lexique, dotées chacune d'une signification, plus ou moins riche et plus ou moins flexible sous la pression des contextes ; d'autre part, elles jouent un rôle grammatical, car elles servent à signaler, dans de nombreux cas, une fonction ou un lien syntaxique* ⁷ ».

Selon Cervoni (1991), la préposition est « *une partie du discours qui s'oppose aux noms, verbes, adjectifs et adverbes en ce qu'elle est dépourvue d'incidence*.⁸ ». En fait, les prépositions appartiennent d'une part à une catégorie lexicale dite principale ou prédicative puisque certaines font partie du lexique au même titre que les N, les V et les A, selon Jackendoff (1973) et Rizzi (1988), alors que la majorité des linguistes les considèrent comme des éléments fonctionnels en les nommant des prépositions « incolores » (Spang-Hanssen - 1963), « abstraites » (Cadiot - 1997), « fausses » (Gatone - 2007).

⁶ DUBOIS Jean & al., 1973, *Dictionnaire de linguistique*, p.390.

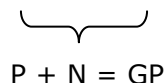
⁷ MELIS Ludo, 2003, *La préposition en français*, p.5.

⁸ CERVONI Jean, 1991, *La préposition : étude sémantique et pragmatique*, p.125.

2.2. Le groupe prépositionnel

Ce lien syntaxique de dépendance qu'entretient la préposition avec son complément fait qu'ils forment ensemble ce qu'on appelle « un groupe prépositionnel ».

(9) *Plus de 200 personnes ont assisté à la présentation d'une stèle.*



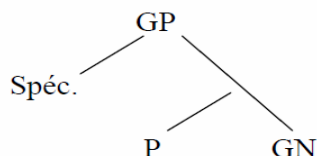
Suivant les tests de substitution et d'effacement, nous trouvons que la préposition et le terme qu'elle introduit forment une seule unité syntaxique qui occupe la fonction d'un complément indirect comme dans l'exemple 9 ou d'autres rôles syntaxiques comme le complément circonstanciel, le complément du nom, de l'adverbe ou de l'adjectif.

2.3 Les propriétés des prépositions

Melis (2003) énumère dans son ouvrage les principales propriétés de la préposition⁹ :

- A. Le complément introduit par la préposition est souvent un groupe nominal ou son équivalent.
- B. Ce complément est obligatoire et postposé.
- C. Il est sélectionné par la préposition qui en détermine certaines propriétés syntaxiques et qui exerce des contraintes sémantiques.
- D. La préposition assure la cohérence du groupe et fonctionne comme une barrière protégeant le complément de certaines opérations syntaxiques.
- E. La préposition fonctionne comme tête du groupe qu'elle forme avec son complément et peut dès lors recevoir un spécificateur de degré.

Dans la représentation syntaxique suivante, dans laquelle P représente la préposition, GN son complément, Spéc. Le spécificateur de degré et GP le groupe prépositionnel :



F. La préposition assure l'intégration du groupe prépositionnel et est indispensable à la formation de l'ensemble.

2.4. Types de prépositions

Les prépositions sont une catégorie grammaticale très vaste sur le plan syntaxique, d'après leurs formes, nous parlons des prépositions simples comme *à, dans, de, contre, avec, chez, devant* et des prépositions composées qu'on appelle aussi des locutions prépositives comme *à travers, par rapport, en face de, au lieu de*.

Les prépositions présentent aussi des variétés sémantiques. Certaines études classent les prépositions dans trois grandes catégories : prépositions de temps – prépositions de lieu – prépositions de mouvement mais nous adoptons plutôt la classification choisie par Weinrich (1989) puisqu'elle se base sur un classement sémantique incluant toutes les prépositions et pas uniquement les prépositions spatio-temporelles :

⁹ *Ibid.*, pp.10-11.

- a) Les prépositions d'orientation (*devant – derrière – sur – sous- chez – vers – dans ...*).
- b) Les prépositions de rattachement (*de – en – pendant – avant – après – selon ...*).
- c) Les prépositions de l'actance : (*en – de – à – pour – dans ...*).

3. Les prépositions de l'actance

Nous allons parler spécialement des prépositions de l'actance et nous allons exclure les prépositions spatio-temporelles puisque de très nombreuses recherches ont mis la lumière sur ces prépositions alors que peu d'études s'occupent de celles de l'actance.

Mais qu'entendons-nous par l'actance ?

3.1. La structure de l'actance

« *La structure d'actance d'une langue désigne la façon dont sa grammaire organise les rapports dans la phrase entre les différents types de verbe et leurs principaux actants. Elle décrit en particulier la façon dont une langue distingue le sujet et l'objet d'un verbe transitif, par rapport à la façon dont elle marque le sujet d'un verbe intransitif*¹⁰ ».

Dans l'analyse de la phrase chez Tesnière, nous pouvons distinguer les constituants suivants :

- Le nœud principal : c'est l'ensemble constitué par le régissant et ses subordonnés.
- La connexion : elle représente les relations entre les éléments de la phrase.
- Le régissant : c'est le mot qui semble gouverner le cas ou la forme grammaticale de l'autre.
- Le régi : c'est l'élément qui a la fonction d'objet.

« *Il résulte de ce qui précède qu'une phrase du type Alfred parle n'est pas composée de deux éléments 1° Alfred 2° parle, mais bien trois éléments, 1° Alfred, 2° parle et 3° la connexion qui les unit et sans laquelle il n'y aurait pas de phrase*¹¹ ».

Qui dit actance dit actants, nous distinguons trois actants : (le sujet, le partenaire et l'objet).

4. La valence verbale

Tesnière a analysé les actants en détail dans sa théorie de la valence verbale. Qu'est-ce que la valence des verbes ? En fait, elle dépend du nombre et de la présence des actants dans l'énoncé.

« *Les verbes de la langue française se distinguent d'après le nombre et la nature des actants qu'ils admettent. Ces distinctions sont exprimées par le terme de valence*¹² ».

La valence de chaque verbe caractérise la situation actancielle exprimée par ce verbe, elle est décidée par avance dans le code de la langue et fixée par le dictionnaire, spécialement dans un dictionnaire des valences.

Nous distinguons les quatre valences suivantes :

¹⁰ http://fr.wikipedia.org/wiki/Structure_d%27actance.

¹¹ TESNIERE Lucien, 1965, *Eléments de syntaxe structurale*, p.11-12.

¹² WENRICH Harald, 1989, *Grammaire textuelle du français*, p.84.

Valences verbales			
Valence S	Valence S-O	Valence S-P	Valence S-P-O
Sujet	Sujet-Objet	Sujet-Partenaire	Sujet-Partenaire-Objet

Qu'est-ce que la valence verbale?

Nous devons à Tesnière (1959) cet emprunt au vocabulaire de la chimie, suggérant une comparaison entre la structure des verbes et celle des atomes, où chaque verbe est, comme un noyau atomique, un centre de relations établies avec le sujet et les compléments ; la valeur du noyau est déterminée par les éléments qui « tournent autour ».

La notion de valence correspond au nombre d'actants admis par le verbe. Il la compare aussi à un drame :

« Le nœud verbal, que l'on trouve généralement au centre des énoncés de la plupart des langues européennes, exprime un petit drame; et comme drame, il comporte obligatoirement un procès, et le plus souvent des acteurs et des circonstances. Ainsi en syntaxe structurale, le procès, les acteurs et les circonstances sont appelés le verbe, les actants et les circonstants¹³ ».

Tesnière précise que toutes les valences d'un verbe ne sont pas nécessairement pourvues de leur actant dans l'énoncé. En effet, certaines valences peuvent être non réalisées dans la phrase et ne pas être exprimées, elles sont considérées comme des valences libres.

(10) *Marie a écrit une lettre à Paul*

(11) *Marie a écrit à Paul*

(12) *Marie a écrit.*

4.1. Les actants

« Les actants sont les êtres ou les choses qui, à titre quelconque et de quelque façon que ce soit, même au titre de simples figurants et de la façon la plus passive, participent au procès... les actants sont toujours des substantifs ou des équivalents de substantifs.¹⁴ »

Ils sont obligatoires et jouent des rôles grammaticaux et sémantiques.

Nous avons au total trois types d'actants :

- Le prime actant est celui qui fait l'action.
- Le second actant est celui qui supporte l'action.
- Le tiers actant est celui au bénéfice ou au détriment duquel se fait l'action. Le tiers actant est généralement marqué par une préposition. Pour Tesnière, il correspond aux compléments d'attribution, c'est-à-dire aux compléments introduits par la préposition à.

(13) *L'exposition présentera un radar allemand Lichentstein **aux visiteurs.***

13 TESNIERE Lucien, 1965, *Eléments de syntaxe structurale*, p.102-103.

14 *Ibid.*, p.102.

(14) *Le village a rendu hommage à ses libérateurs, hier mardi.*

1

2

3

4.2. Les circonstants

Quant aux circonstants, Tesnière propose la définition suivante :

« Les circonstants expriment les circonstances de temps, lieu, manière, etc... dans lesquelles se déroule le procès ... les circonstants sont toujours des adverbes de temps, de lieu, de manière, etc... ou d'équivalents d'adverbes.¹⁵ »

Ils peuvent être présents en nombre illimité ou à l'inverse être au nombre de zéro.

(15) *Nous fonctionnions déjà depuis quelques temps ensemble.*

(16) *Samedi, au terrain de sports, l'association propose un après-midi festif.*

Guimier (1993) affirme que cette classe est ambiguë par nature, par définition, par son fonctionnement syntaxique et par son rôle sémantique et que les grandes catégories traditionnelles de « temps », de « lieu », de « manière » ne constituent que quelques rôles prototypiques. Cette classe, qui se caractérise par la mobilité et la liberté de déplacement dans la phrase, peut appartenir à différentes catégories syntaxiques autres que l'adverbe, comme l'adjectif invarié, le groupe nominal, le groupe infinitival, le groupe participial, etc.

Le Querler en conclut que « dans certains énoncés, un complément peut parfois avoir deux interprétations syntaxiques différentes : soit complément essentiel, lié au verbe assez étroitement, participant à la valence verbale; soit complément circonstanciel, périphérique, peu lié au verbe, hors la valence verbale.¹⁶ »

Sur le plan sémantique, Tesnière considère que l'actant est généralement nécessaire pour préciser le sens du verbe, contrairement au circonstant qui n'est pas souvent indispensable.

Blanche-Benveniste (2002) trouve que les verbes eux-mêmes peuvent impliquer par leur sémantisme l'une des propriétés des circonstances puisqu' « il semble qu'aucun verbe n'implique dans sa valence la cause, la condition, la conséquence ou le but, mais les autres « circonstances » s'y intègrent assez facilement.¹⁷ »

5. Typologie des constructions selon la théorie de la valence

Selon cette théorie, Tesnière propose une nouvelle typologie des verbes mais nous parlons d'une construction verbale plutôt que d'un verbe parce que le changement atteint une grande partie de la phrase :

1) Les constructions avalentes : ce sont les structures où les verbes ne régissent aucun actant. Exemple : *il neige, il pleut...* Le pronom (*il*) est la marque de l'anontif singulier du verbe.

2) Les constructions monovalentes : « les verbes à un actant ou verbes monovalents, sont connus dans la grammaire traditionnelle, soit sous l'ancien nom de verbes neutres,

¹⁵ *Idem.*

¹⁶ LE QUERLER Nicole, 2012, « Valence et complémentation : l'exemple des verbes trivalents en français contemporain », *Annales de Normandie*, p.179.

¹⁷ BLANCHE-BENVENISTE Claire, 2002, « La complémentation verbale : petite introduction aux valences verbales », *Travaux neuchâtelois de linguistique*, p.65.

*soit sous le nom, plus récent et plus précis, de verbes intransitifs*¹⁸ ». Exemple : *dormir, voyager, marcher, exister ...*

(17) *Des mesures existent déjà.*

(18) *Le mode de vie a changé.*

D'un point de vue sémantique, Tesnière indique que les verbes dits monovalents sont dans la plupart des cas des verbes dits d'état comme par exemple les verbes *être* et *devenir*, souvent suivis d'un attribut.

3) Les constructions divalentes : D'un point de vue syntaxique, Tesnière les définit comme des structures dont les verbes sont à deux actants comme *manger, jouer ...*

(19) *Le procureur, très ému, salue la dignité des proches de la victime.*

Le procureur est le prime actant alors que *la dignité* est le second.

4) Les constructions trivalentes : Dans ces constructions, on a des verbes à trois actants. D'un point de vue sémantique, les verbes à trois actants expriment souvent les notions de dire et de don. Tesnière note que les listes de verbes de don et de dire comportent non seulement les verbes exprimant ces notions mais aussi leur contraire, *dire* par exemple s'oppose à *taire*. Voici quelques verbes : *dire, énoncer, exprimer, raconter, rapporter, cacher, présenter...* (verbes de dire), *donner, attribuer, voler, distribuer...* (verbes de don).

(20) *Ce découpage donne au scrutin de dimanche prochain l'assurance d'un duel droite-gauche très disputé.*

5) Les constructions tétravalentes : « *s'il s'agit de verbes tétravalents, l'intervention de l'auxiliaire causatif crée des structures actancielles tétravalentes, dans lesquelles le prime actant est relégué au rôle du quatrième actant par un nouvel actant, qui se substitue à lui comme prime actant, cependant que le second actant et le tiers actant restent inchangés*¹⁹ ».

(21) *Charles donne le livre à Alfred.*

(22) *Daniel fait donner le livre à Alfred par Charles.*

L'auxiliaire *faire* apporte avec lui une valence qui s'ajoute à celle du verbe non causatif préexistant. D'un point de vue syntaxique, les verbes dits tétravalents comportent quatre actants.

6. L'analyse de Lazard

Nous nous penchons rapidement sur l'analyse de Lazard qui prend également en considération les actants tels qu'ils sont posés par Tesnière, bien qu'il n'y inclue pas le sujet en introduisant l'opposition *régi/requis*. Il pose alors la question : Est-ce que la présence des actants est obligatoire? En fait, l'actant qui a la fonction du sujet est indispensable même s'il ne représente pas un participant dans le procès mais il est indispensable pour la grammaticalité de la phrase comme c'est le cas avec le *il* impersonnel. En effet, parmi les actants obligatoires, Lazard distingue ceux dont la présence et la forme sont imposées par le verbe.

¹⁸ TESNIERE Lucien, 1965, *Éléments de syntaxe structurale*, p.240.

¹⁹ *Ibid.*, p.261.

a. Les actants requis

Il distingue ensuite des actants requis par le verbe, c'est-à-dire des actants qui doivent nécessairement être exprimés dans la phrase pour la grammaticalité de celle-ci :

(23) *Les opérateurs bloquent les appareils volés.*

Le verbe *bloquer* exige un complément d'objet direct, ici *les appareils*, puisque l'on bloque obligatoirement quelque chose ou quelqu'un.

b. Les actants régis

Les actants peuvent également avoir des contraintes de formes. Lazard les nomme actants régis et les définit de la manière suivante :

« Dans d'autres cas, très fréquents, le verbe fixe la forme que doit prendre un actant, mais sans exiger sa présence.²⁰ »

(24) *Paul parle souvent à Monique.*

(25) *Paul parle souvent de ses problèmes à ses collègues.*

(26) *Paul parle souvent de ses problèmes.*

Le verbe *parler* se construit avec un complément introduit par la préposition *à*, ainsi qu'avec un complément introduit par *de*, parler à quelqu'un de quelque chose. Même s'il existe cette contrainte de forme au niveau de ces deux actants, leur présence reste facultative puisque l'on peut dire *Paul parle*. Dans le cas du verbe *parler*, les actants introduits par *à* et *de* sont dits régis mais non requis.

c. Les actants régis et requis

Parfois les actants peuvent être régis et requis, c'est-à-dire que la forme ainsi que la présence sont imposées. C'est par exemple le cas des verbes *s'intéresser* et *assister* :

(27) *Une partie des bénévoles a assisté à une réunion de préparation du festival.*

Assister se construit obligatoirement avec un complément introduit par la préposition *à*, sa présence est alors exigée dans l'énoncé.

Lazard précise explicitement que les contraintes de présence et de forme ne vont pas nécessairement de pair.

d. Les actants requis et non régis

D'autres éléments peuvent parfois être uniquement requis, mais non régis. La présence de ces éléments est obligatoire, alors que leur forme reste libre.

(28) *Marie habite dans un petit appartement*

(29) *Marie habite chez ses parents.*

Lazard les nomme des *adjets* alors que les termes dont la présence et la forme sont libres font partie des *circonstants* qui ne sont ni régis et ni requis.

De là, Lazard procède à une classification des verbes, à savoir : les verbes sans actant, les verbes uniactanciels, les verbes biactanciels, les verbes triactanciels. Parmi les

²⁰ LAZARD Gilbert, 1994, *L'actance*, p.71.

derniers il y a trois types à distinguer: les verbes de transfert (ceux de don et de communication), les verbes applicatifs (où on a l'actant bénéficiaire) et les verbes factitifs (les verbes dits causatifs).

Approche traditionnelle	Théorie de Tesnière	Théorie de Lazard
Verbes intransitifs	Verbes avalents	Verbes sans actant
Verbes transitifs directs	Verbes monovalents	Verbes uniactanciels
Verbes transitifs indirects	Verbes divalents	Verbes biactanciels
	Verbes trivalents	Verbes triactanciels
	Verbes tétravalents	

Tableau 1 : Classification des verbes selon les différentes approches

7. La complémentation verbale

Dans sa théorie de la complémentation verbale qui s'appuie sur l'approche pronominale, Blanche-Benveniste (1977) distingue trois degrés de relation entre le verbe et son complément et, de là, nous avons trois sortes de compléments: un degré fort désignant le complément essentiel, un degré faible permettant au verbe de régir un complément dit accessoire qui n'est pas nécessaire à la construction ni au sens du verbe, un degré nul exprimant « *le faux complément, régi par le verbe, qui n'est qu'un élément de lexique associé à la construction verbale dans son ensemble ; c'est l'élément associé.*²¹ »

L'identification du complément indirect étant difficile, Dugas (2001) note que les tests proposés par différents grammairiens pour différencier entre les compléments transitifs et intransitifs, les compléments essentiels et les compléments circonstanciels restent faillibles et ambigus. Gautier et alii (2010) confirment que le test d'effacement du complément d'objet indirect demeure simple d'application et efficace car cet effacement du complément essentiel entraîne l'agrammaticalité à la phrase alors que le complément circonstanciel reste un élément périphérique et accessoire caractérisé par sa mobilité dans la phrase.

Même l'appellation du complément essentiel suivi d'une préposition est toujours discutable, Le Querler (1999) montre plusieurs appellations comme le complément prépositionnel, le complément essentiel indirect, mais préfère plutôt que l'appellation la plus proche est celle du complément indirect très lié au verbe « *dans la mesure où la distinction qu'on peut faire entre mentir à N et dormir à N est l'étroitesse du lien, plus ou moins grande, entre le complément prépositionnel et le verbe, marquée par la plus ou moins grande latitude dans le choix de la préposition introduisant le complément : après mentir, le choix est forcé (à), après dormir, le choix est libre (dans, sur etc.)*²² » mais la conservation du terme du complément d'objet indirect (COI) reste plus courant et plus abordable dans le domaine de l'enseignement du français.

8. La transitivité

²¹ BLANCHE-BENVENISTE Claire, 1977, « La complémentation verbale : valence, rection et associés », *Travaux neuchâtelois de linguistique*, p.63.

²² LE QUERLER Nicole, 1999, « Les verbes à construction indirecte », *L'information grammaticale*, p.51.

En fait, la question de la transitivité a fait verser beaucoup d'encre, notamment dans les articles que Rousseau (1998) a réunis dans un ouvrage dédié spécialement à la transitivité. C'est vraiment un débat infini entre les linguistes sur l'identification du verbe transitif, le complément et la construction transitive. Soit on parle de transitivité directe (quand le verbe a un COD), de transitivité indirecte (quand le verbe a un COI) et d'intransitivité (quand le verbe n'a ni COD ni COI). L'appellation de « complément objet second » a été aussi assez souvent employée, surtout dans les grammaires scolaires. Selon la grammaire traditionnelle (Grevisse - 1936 , Le Goffic - 1993), on peut reconnaître l'objet indirect par sa substitution par un pronom interrogatif (*à qui - à quoi - de qui - de quoi ...*).

Le complément d'objet indirect est un véritable actant appelé par le verbe. C'est le verbe dans la plupart des cas qui détermine le choix de la préposition. La préposition *à* s'impose pour le verbe *obéir* ainsi que la préposition *de* s'impose pour le verbe *profiter*. Dans le cas des compléments circonstanciels, les prépositions associées à un verbe locatif par exemple peuvent varier : *aller à / dans / vers / sur / derrière ...*

Des tests d'identification comme ceux de pronominalisation et passivation peuvent servir dans un premier temps, surtout le dernier car il y a certainement une corrélation forte entre la transitivité et la voix verbale. Le lien morphosyntaxique entre le sujet et le verbe est nécessaire pour tout changement de diathèse qui cède la place à un rapport syntactico-sémantique nouveau, à la droite du verbe, qui s'instaure entre le verbe et son objet (Pino Serrano, 2010).

On peut distinguer de même quatre diathèses comme l'affirme Tesnière :

a. La diathèse active : c'est le prime actant qui fait l'action

(30) *Richard frappe Pascal.*

b. La diathèse passive : le prime actant subit l'action

(31) *Pascal est frappé par Richard.*

c. La diathèse réfléchie : une combinaison entre les deux diathèses active et passive. En effet, la même personne peut parfois faire et subir l'action : la personne ou la chose est donc considérée à la fois comme actant actif et passif ou dans d'autres termes comme prime et second actant.

(32) *Richard se tue.*

d. La diathèse réciproque : Il peut arriver qu'il y ait deux actions parallèles et inverses. Dans ce cas là, chacun des deux actants joue à la fois un rôle actif et un rôle passif.

(33) *Pascal et Richard s'entretiennent.*

Pino Serrano (2010) considère la transitivité comme « le mécanisme de rection d'un constituant nominal à l'intérieur du prédicat verbal et la diathèse comme le marquage, à travers la morphologie verbale, des rapports syntaxiques et sémantiques des constituants nominaux de la phrase simple.²³ ». Les concepts de valence, transitivité et rection sont donc complémentaires, mais ne sont pas superposables. De là, l'intransitivité et la transitivité directe ou indirecte deviennent de simples dénominations

²³ PINO SERRANO Laura, 2010, « Limites fonctionnelles et transitivité », *Travaux de linguistique*, n° 60, p.12.

terminologiques qui renvoient non seulement au verbe mais à toute la construction syntaxique qu'elles génèrent.

9. La didactique des prépositions à et de

Après avoir présenté ces différents phénomènes linguistiques dans la construction verbale, nous pouvons parler de l'interaction de la préposition avec leur entourage surtout dans la construction indirecte du verbe en prenant comme exemple à examiner les deux prépositions à et de dans le domaine d'apprentissage du FLE. Selon une étude menée par Bruley-Meszaros (2007) sur la présence des prépositions à et de dans les manuels du FLE parus après 1995, les prépositions actanciennes à et de utilisées dans les constructions verbales sont très peu abordées dans les manuels en tant qu'objectifs d'apprentissage, leur choix d'étude reste aléatoire et marginal, leur enseignement est plutôt de type traditionnel.

L'apprentissage des prépositions à et de est souvent adjoint à l'apprentissage des pronoms compléments pour enseigner les différentes transformations que le complément indirect peut faire (*lui - leur - en - y*) selon sa morphologie et sa nature (inanimé - humain). Le métalangage utilisé pour ce faire est assez traditionnel (transitif - intransitif - verbes avec ou sans compléments ...) et focalisé sur la forme plus que les fonctions puisque beaucoup de méthodes soulignent « *la prédominance d'une approche morphologique du verbe et la grande fréquence des prépositions à et de employées en fonctions non actanciennes, notamment en fonctions spatiale et temporelle.*²⁴ »

Bruley-Meszaros (2010) estime qu'il faut distinguer entre les constructions indirectes avec la préposition à et celles avec la préposition de. De même, on peut trouver d'autres constructions qui contiennent les deux prépositions selon la valence du verbe. Nous pouvons alors faire une brève présentation des constructions verbales qui comportent des verbes de valence suivis des prépositions à et de, nous allons avoir ce classement sur le plan syntaxique comme suit:

Classement syntaxique	Exemples
V + COI à (qqc/qqn)	Échapper à qqc/qqn Participer à qqc
V + COI de (qqc/qqn)	Rêver de qqc Dépendre de qqc/qqn
V + COD (qqc/qqn) + COI à (qqc/qqn)	Expliquer qqc à qqn Vendre qqc à qqn
V + COD (qqc/qqn) + COI de (qqc/qqn)	Remercier qqn de qqc Accuser qqn de qqc
V + COI de (qqc/qqn) + COI à (qqc/qqn)	Parler de qqc/qqn à qqn

²⁴ BRYLEY-MESZAROS Cécile, 2007, *Les verbes de valence à et de dans l'enseignement du FLE*, p. 153.

Alors qu'au niveau sémantique, nous ne pouvons pas donner un classement exhaustif qui peut inclure tous les verbes selon leur variété sémantique, alors, nous présentons à titre d'exemple les catégories les plus connues :

Classement sémantique	Exemples
Verbes de dire, de communication et leur contraire	Raconter qqc à qqn Apprendre qqc à qqn
Verbes de don et leurs contraires	Offrir qqc à qqn Apporter qqc à qqn
Verbes de mouvement	Montrer qqc/qqn à qqn Accéder à qqc
Verbes de sentiment	Se souvenir de qqc/qqn S'étonner de qqc/qqn

Nous pouvons constater finalement que « *généralement à se réfère au terme de l'adresse, en tant que fin ou but, et de à son point de départ*²⁵ ». Il sera mieux d'enseigner ces constructions verbales en faisant la distinction entre les différentes fonctions que jouent les compléments et non pas les enseigner seulement avec leurs formes pronominales. Il s'agit de faire une étude plus profonde de chaque construction en faisant appel bien sûr à la démarche didactique de systématisation et conceptualisation adoptée dans les méthodes communicatives et expliquer aux apprenants les emplois divers des prépositions actancielles et leurs rôles syntaxiques et sémantiques dans ces constructions verbales.

Conclusion

Nous avons essayé de mettre en lumière certaines notions linguistiques autour de la relation entre le verbe, son complément et la présence de la préposition dans le domaine de l'actance. Ce domaine exige une étude plus approfondie sur le plan syntaxique et sémantique de façon à nous permettre de bien distinguer entre ce que la grammaire traditionnelle a désigné et ce que les théories de valence, de complémentation verbale ont analysé dans le domaine du verbe, ses prépositions et ses actants pour arriver enfin à une classification précise des verbes et des prépositions dans les perspectives didactiques les plus modernes de l'apprentissage du français.

²⁵ Bruley-Mezzaros Cécile, 2007, *Les verbes de valence à et de dans l'enseignement du FLE*, p.192.

Bibliographie

- BLANCHE-BENVENISTE Claire, 2002, « La complémentation verbale : petite introduction aux valences verbales », dans *Travaux neuchâtelois de linguistique*, n° 37, pp. 47-73, Université de Neuchâtel, Neuchâtel.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire, 1977, « La complémentation verbale : valence, rection et associés », dans *Recherches sur le français parlé*, Université de Provence, n° 3, pp. 57-98, Université de Provence, Aix-en-Provence.
- BRULEY-MESZAROS Cécile, 2007, *Les verbes de valence à et de dans l'enseignement du FLE*, Université Paris Descartes, Paris.
- BRULEY-MESZAROS Cécile, 2010, « Quel enseignement des verbes en didactique du français langue étrangère », dans *Synergies France*, n°6, Presse Sorbonne nouvelle, Paris.
- CADIOT Pierre, 1997, *Les prépositions abstraites en français*, Armand Colin, Paris.
- CERVONI Jean, 1991, *La préposition. Étude sémantique et pragmatique*, Duculot, Paris, Louvain-la-Neuve.
- DUBOIS Jean & al., 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, Paris.
- DUGAS André, 2001, « Une analyse des constructions transitives indirectes en français », dans *Travaux de linguistique*, n°42-43, pp. 111-120, Duculot, Paris.
- GAATONE David, 2009, « Prépositions vraies et prépositions fausses », dans *Bibliothèque de Syntaxe et Sémantique : Autour de la préposition*, pp. 15-26, Presses universitaires de Caen, Caen.
- GAUTIER Antoine et al. 2010, « Les limites de la rection verbale », dans *Travaux de linguistique*, n°60, pp. 7-10, Duculot, Paris.
- GUIMIER Claude, 1993, *1001 circonstants*, Presses universitaires de Caen, Caen.
- JACKENDOFF Ray, 1973, « The base rules for Prepositional Phrases », dans *A Festschrift for Morris Halle*, pp.345-366, Rinehart & Winston, New York.
- LAZARD Gilbert, 1994, *L'actance*, Presses universitaire de France, Paris.
- LE QUERLER Nicole, 1999, « Les verbes à construction indirecte (Beckett) », dans *L'information grammaticale*, n°81, pp.50-52, Paris.
- LE QUERLER Nicole, 2012, « Valence et complémentation : l'exemple des verbes trivalents en français contemporain », dans *Annales de Normandie*, 62^e année, n°2, pp.175-188, Caen.
- MELIS Ludo, 2003, *La préposition en français*, Ophrys, Paris.
- PINO SERRANO Laura, 2010, « Limites fonctionnelles et transitivité », dans *Travaux de linguistique*, n°60, pp. 11-27, Duculot, Paris.
- RIZZI Luigi, 1988, « Il sintagma preposizionale », dans *Grande Grammatica di consultazione*, pp.507-531, Bologna.
- ROUSSEAU André, 1998, *La transitivité*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve-d'Ascq.

SPANG-HANSEN Ebbe, 1963, *Les prépositions incolores du français moderne*, Gad, Copenhague.

TESNIERE Lucien, 1965, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, Paris.

WEINRICH Harald, 1989, *Grammaire textuelle du français*, Didier-Hatier, Paris.

III

Cahiers du CRISCO

ISSN 2116-6242

Cahiers de recherche linguistique diffusés par le CRISCO depuis 2000. Les *Cahiers du CRISCO* sont distribués gratuitement.

A. Cahiers 1-12 en format papier

n°1	Jacques FRANÇOIS, <i>Sur la grammaire de van Valin</i> (septembre 2000)
n°2	Véronique LENEPEU, <i>Adjectifs et adverbes : une corrélation syntactico-sémantique</i> (janvier 2001)
n°3	Jacques FRANÇOIS & Hansjakob SEILER, <i>Gespräche über Hansjakob Seilers Universalienforschung</i> (mai 2001, version originale en allemand)
n°4	Denis RAMASSE, <i>L'intonation des phrases présentant un détachement à gauche en français : une première approche</i> (juin 2001)
n°5	Heike BALDAUF, <i>Voyage au bout de la langue : quelques remarques sur des énoncés minimaux</i> (mars 2002)
n°6	Jacques FRANÇOIS (avec la participation de Hansjakob SEILER, <i>La faculté de langage et les universaux : perspectives fonctionnalistes actuelles</i> (mars 2002)
n° 7	Catherine CAMUGLI GALLARDO, <i>La langue des jeunes en Italie — Guide à une enquête de terrain</i> (mars 2002)
n° 8	Jacques FRANÇOIS, <i>La représentation des structures verbo-nominales et du figement verbal dans deux formalismes de grammaire fonctionnelle</i> (mai 2002)
n° 9	Valeriano BELLOSTA von COLBE & Jacques FRANÇOIS, <i>Windowing of attention and the core-periphery boundary</i> (septembre 2002)
n° 10/1	Maxi KRAUSE, <i>AUS, élément prépositionnel, élément constitutif de particules diverses et particule verbale</i> (septembre 2002)
n° 10/2	Maxi KRAUSE, <i>VON, préposition et élément constitutif d'adverbes et de tournures adverbiales</i> (octobre 2002)
n° 10/3	Maxi KRAUSE, <i>BEI, préposition, élément constitutif de particules diverses et particule verbale</i> (novembre 2002)
n° 10/4	Maxi KRAUSE, <i>MIT, préposition, élément constitutif de particules diverses et particule adverbiale</i> (novembre 2002)
n° 11	Richard RENAULT, <i>Morphosyntaxe des participes finnois</i> (décembre 2002)
n° 12	Dominique LEGALLOIS (coordination), <i>Unité(s) du texte</i> [Journée Scientifique du CRISCO, 6 décembre 2002] (juin 2003)

B. Cahiers 13-35 téléchargeables sur le site du CRISCO : www.crisco.unicaen.fr

- n°13 Jacques FRANÇOIS (dir.), *Aspects de la « Role and Reference Grammar »* [Journée Scientifique du CRISCO, 14 mars 2003] (septembre 2003)
- n°14 Jacques FRANÇOIS, Jean-Luc MANGUIN & Bernard VICTORRI, *La réduction de la polysémie adjectivale en cotexte nominal : une méthode de sémantique calculatoire* (octobre 2003)
- n°15 Emmanuelle ROUSSEL, *Le commentaire associé au passif anglais* (février 2004)
- n°16 Corinne OZOUF, *Caractère différentiel et relation d'équivalence entre voir et regarder* (juin 2004)
- n°17 Jean-Luc MANGUIN & Jacques FRANÇOIS (coordination), *Le Dictionnaire Electronique des Synonymes du CRISCO – Un mode d'emploi à trois niveaux* (juillet 2004)
- n°18 Dominique LEGALLOIS & Song-Nim KWON, *Sémantique lexicale et examen écologique de la co-occurrence* (janvier 2005)
- n°19 Jacques FRANÇOIS, *Les bases épistémologiques des grammaires cognitives et 'néo-fonctionnelles'* (juin 2005)
- n°20 Jacques FRANÇOIS, *Le fléchage synonymique de la polysémie verbale* (octobre 2005)
- n°21 Dominique LEGALLOIS & Jacques FRANÇOIS (coordination), *Autour des grammaires de constructions et de patterns* (janvier 2006) [avec la participation de Philippe GREA et Morgane SENECHAL]
- n°22 Odile BLANVILLAIN, *Le marqueur SUCH en anglais contemporain – Anaphore qualitative et identification notionnelle* (mai 2006)
- n°23 Jacques FRANÇOIS & Ahmed BRAHIM (coordination), *Morphosyntaxe et sémantique du verbe* (novembre 2007)
- n°24 Jacques FRANÇOIS, *Une approche diachronique quantitative de la polysémie verbale* (janvier 2008)
- n°25 Mayu SHINTANI, *Une vision rhétorique des expressions BOUT et HASHI – universalité cognitive et comparaison entre français et japonais* (février 2008)
- n°26 Jacques FRANÇOIS, *Les grammaires de construction, un bâtiment ouvert aux quatre vents* (septembre 2008)
- n°27 Lise HAMELIN, *L'alternance entre complémentation ditransitive et complémentation prépositionnelle : étude des marqueurs to et for* (mai 2009)
- n°28 Lise HAMELIN (coordination), *Travaux des doctorants du CRISCO 2008-2009* (octobre 2009)
- n°29 Jacques FRANÇOIS, *L'attestation des combinaisons lexicales à l'aide de la base de données FRANTEXT* (janvier 2010)
- n°30 Lise HAMELIN (coordination), *Travaux des doctorants du CRISCO 2009-2010* (mai 2010)
- n°31 Charlotte BAILLEUL (coordination), *Travaux des doctorants du CRISCO 2010-2011* (juin 2011)
- n°32 Gaëlle DOUALAN, *Introduction à une approche instrumentée de la synonymie* (septembre 2011)
- n°33 Charlotte BAILLEUL (coordination), *Travaux des doctorants du CRISCO 2010-2011* (novembre 2011)
- n°34 Jacques FRANÇOIS & Yacoub GUERISSI, *Pour une linguistique orientée outils : la polysémie du verbe compter et les genres textuels* (mai 2012)
- n°35 Charlotte BAILLEUL (coordination), *Travaux des doctorants du CRISCO 2011-2012* (novembre 2012)